



Je suis proprietaire, puis-je demender un surendettement

Par **dcarm**, le **17/12/2009** à **19:26**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire de mon logement et souhaite saisir la commission de surendettement car ma situation financière est critique et je suis très endetté.rnJe ne sais plus comment faire pour m'en sortir mais je ne voudrai pas vendre mon logement.rnrnEst-ce possible d'avoir un suendettement sans vendre mon logement ?rnrnMerci de vos conseils.

Par **Guy LINIER**, le **03/01/2010** à **16:36**

Bonjour,rnrnQuand vos posez un dossier de surendettement à la Banque de France, rncelui-ci est vérifié par la commission et considéré recevable ou pas.rnrnA ce moment, s'il est recevable, c'est à vous de décider si vous l'acceptezrnen l'état. Imaginons que la commission vous demande de vendre votrernappartement, vous n'êtes pas obligé d'accepter le dossier tel quel.rnrnMaintenant, c'est aussi à vous de voir s'il est plus facile de vivrernsurendetté mais propriétaire, ou plutôt sans dettes mais plusrnpropriétaire ...rnrnGuyrn<http://www.le-dossier-surendettement.fr>

Par **douce59**, le **04/01/2010** à **03:50**

cela dépendra de votre endettement.rnrnpour avoir vu beaucoup de cas, il est certain que si vous êtes très endetté, et que vous ne pouvez pas vous en sortir, on va vous demander de vendre votre appartement.rnles tribunaux sont débordés avec ces problèmes de

surendettement, et ils ne sont pas aussi sensibles et hésitants que les intéressés eux mêmes. je suis d'accord avec la personne qui vous demande de savoir si vous préférez *vivre mieux sans être propriétaire ou être torturé à cause de vos dettes, mais propriétaire*. d'autant que, si vous êtes en surendettement vous n'aurez plus usage de vos moyens de paiement, vous serez fiché... c'est une situation très éprouvante. par contre, votre logement sera pris en "garantie" pour vos dettes et si vous ne respectez pas vos obligations de remboursement, votre logement sera vendu par d'autres, pas par vous et vous savez que si vous ne vendez pas vous même, vous perdrez surement, comme dans tous les cas d'urgence comme divorces, dettes etc... si vous vendez, vous aurez peut être un petit pécule qui restera et vous rassurera, de plus, si vous louez un autre appartement, et que vous n'ayez pas beaucoup de revenus, vous pourrez bénéficier de l'allocation logement ou l'APL... réfléchissez... votre qualité de vie dépendra de votre décision... ce n'est pas une honte d'être locataire, certaines personnes préfèrent ce choix, quelquefois pour la liberté que cela procure... a vous de voir ..net bon courage...

Par **dcarm**, le **04/01/2010 à 17:59**

Merci pour votre reponce

Par **douce59**, le **05/01/2010 à 01:04**

de rien et surtout tenez bon. vous avez la chance d'avoir un appartement à vous, votre "poire pour la soif". beaucoup sont "coincés" et leur vie est "fichue" car , même si les dettes sont bloquées, votre dossier revient régulièrement devant le Juge jusqu'à ce que les dettes soient épurées. le surendettement permet de 'souffler' mais c'est souvent très dur de se relever lorsqu'on a trop de dettes. et surtout vous serez fiché aux incidents de paiement, c'est très éprouvant ... il existe aussi des sociétés de crédit qui rassemblent justement vos dettes et aménagent un plan de remboursement. mais vous pourriez le faire vous même, même en hypothéquant votre appartement. prenez du recul, des conseils, et faites au mieux... net, encore une fois, courage. Et puis le monde ne s'écroulera pas si vous n'êtes plus propriétaire... le reste de votre vie ne doit pas être un enfer. Vivez, même locataire.. enfin c'est mon avis... cordialement,